CHARTE DE L'ÉCOLE DE RUGBY DE CLUNY

26/05/2021

Charte de l'éducateur

Mes devoirs

1 – Je dois laisser jouer les enfants sans leur crier dessus.

2 – Je dois être irréprochable pour mes partenaires : ponctualité, assiduité et moralité.

3 – Je dois être responsable de mon groupe.

4 – Je dois rester crédible et efficace pour être performant et me former.

5 – Je dois veiller à la sécurité des enfants.

6 – Je dois essayer d'amener les enfants à leur meilleur niveau individuel et collectif.

7 – Je dois créer des conditions de sérénité au sein du groupe et d'épanouissement des enfants.

8 – Je dois participer au travail collectif du club.

9 – Je dois adhérer au projet sportif.

10 – Je dois soutenir les enfants en difficulté.

11 – Je dois être à l'écoute de tous : joueurs, parents et autres.

Mes droits

1 - Droit au RESPECT des joueurs, dirigeants, des parents et adversaires.

2 - Droit à L'APPUI, au SOUTIEN et à L'AIDE du club et des ses dirigeants.

3 - Droit à la RECONNAISSANCE

4 - Droit à la FORMATION Pour être plus crédible auprès de tous.

5 - Droit à de BONNES CONDITIONS

Un j'ai besoin d'un minimum de matériel pour assuré le contenu des exercices et la sécurité des joueurs,

6 - Droit au respect de mes DECISIONS.

Charte du joueur clunisois

Mes devoirs

1 – Droit au PLAISIR.
Le rugby, c'est mon plaisir : j'entends qu'on le respecte.

. 2 – Droit à la SANTE
Je ne suis pas une machine mais un enfant.

3 – Droit à de BONNES CONDITIONS
Mes exigences matérielles sont les mêmes que les grands.

4 – Droit à la DIFFERENCE
Chaque enfant a son propre niveau de jeu et celui-ci doit être respecté.

5 – Droit au RESPECT
Je n'ai pas à supporter des cris de la part des adultes, ni de remarques désagréables,

6 – Droit à une FORMATION
Je veux des éducateurs qui prennent le temps de m'expliquer les règles et les exercices.

7 – Droit à L'EXPRESSION
Je dois pouvoir m'exprimer au sein de l'équipe.

8 – Droit à L'INITIATIVE
Quand je joue je veux rester libre Choix.
.
9 – Droit à la COMPETITION
Quel que soit mon niveau, j'ai le droit de jouer

Charte du joueur clunisois

Mes droits

1 –Je dois respecter mon environnement, mes partenaires, mes adversaires, le matériel.

2 – Je dois respecter les éducateurs, les arbitres, les dirigeants ainsi que les parents de mes co-équipiers

3 – Je dois tenir mes engagements : participation aux matchs, assiduité aux Entrainements.

4 – Je dois prévenir mon éducateur en cas d' absence.

5 – Je dois privilégier l'intérêt du groupe avant mon intérêt personnel.

6 - Je dois me comporter de manière responsable.

7 – Je dois respecter les règles de jeu.

8 – Je dois respecter mon club par un comportement exemplaire sur les terrains.

9 – Je dois soutenir les copains en difficulté sur le terrain et dans la vie de tous les jours.

Charte des parents

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter !
Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !
Rôle des parents : Accompagner et aider le club dans la Formation sportive et l'Education à la vie en société de leurs enfants

Les droits	Les devoirs	Les règles de vie à respecter
Ils ont droit : - à une formation et un encadrement de qualité pour leur enfant, - à une pratique « en sécurité » sur le terrain et en dehors, - à une information sur les activités, les comportements, les évolutions de leur enfant. - au respect de toutes les composantes de l'école de Rugby, - au partage de temps d'échange et de convivialité que doit organiser le club.	Ils ont le devoir : - d'adhérer au projet Sportif et Educatif du Club, - de considérer l'EDR comme un lieu de Formation et d'Education - **de ne pas « prendre position » dans le domaine sportif,** - d'être de bons spectateurs et des supporters exemplaires : respecter les enfants, l'arbitre, l'environnement - **de considérer la compétition comme un « moyen de formation »,** - de se tenir à l'écart mais de se mettre à la disposition des éducateurs et dirigeants en cas de besoin	de veiller à l'assiduité de l'enfant et à la ponctualité, tant pour le début des activités. que pour les départs et les retours, - de prévenir en cas d'absence, limitée à des motifs réels et sérieux, - d'aider l'enfant à comprendre et accepter les règles et les contraintes de la vie de groupe, - de s'intéresser auprès de l'enfant à l'activité, aux progrès, aux difficultés Éventuelles. - d'échanger avec les éducateurs et dirigeants sur la « vie » de leur enfant au sein du groupe ou dans l'activité.
-Ils ont aussi le droit : - de faire des propositions constructives, - de participer et de s'investir, mais uniquement dans le cadre défini par les responsables.	Ils ont le devoir : Ils ont aussi le devoir : - de se tenir à l'écart de l'activité, s'ils n'ont pas été invités à participer, - d'être disponibles, en cas de besoin réel, à la demande des éducateurs ou dirigeants.	- respecter les éducateurs et dirigeants qui se consacrent bénévolement à leur enfant, - être un « partenaire » dans l'évolution sportive et éducative de l'enfant

Charte du dirigeant

Une charte, c'est : des **droits**, des **devoirs**, des **règles de vie** à respecter ! Adhérer à une charte, c'est y souscrire complètement !

Les dirigeants ont mission d'organiser la vie de l'Ecole de Rugby, de « faciliter » la tâche des Educateurs et l'épanouissement des joueurs.

Les droits	Les devoirs	Les règles de vie à respecter
Le Dirigeant a droit : - à la formation et l'information qui lui permettront d'être performant. - à une connaissance claire de son rôle et de ses responsabilités, - au respect des enfants, des parents, des éducateurs et de l'ensemble du Club, - à la coopération des parents pour lui faciliter les tâches administratives, organisationnelles ou logistiques. - à la reconnaissance que mérite son investissement bénévole. - à l'aide du club pour lui procurer des « conditions de travail acceptables. - à la participation à l'élaboration du projet de club, de ses règles de vie, et de son fonctionnement.	Le Dirigeant a le devoir : - de se former ou s'informer pour être performant dans les tâches confiées, - de connaître précisément son rôle et de s'y tenir. - d'apporter un soin particulier à l'accueil des nouveaux, enfants et parents, - de respecter les parents, les enfants, l'ensemble des membres du club. - d'être le lien entre les parents et les Éducateurs. - de décharger les éducateurs de tout ce qui n'a pas trait au domaine sportif, de faciliter leur tâche par une bonne Organisation. - de veiller en permanence à une bonne communication interne et externe.	Le Dirigeant a le devoir : - d'écrire, pour tous, des règles de vie claires et précises, - de veiller à ce qu'elles soient bien connues de tous, - de mettre en place les moyens d'en vérifier le respect - de mettre en place les moyens d'une bonne communication, - de rechercher en permanence le « travail en équipe ».
- à des moments d'échange et de convivialité que doit organiser le club, - à la participation à la vie du club dans son Ensemble.	- d'accepter les critiques constructives, d'où qu'elles viennent. - d'être « acteur » d'une bonne entente et d'une bonne coopération.	- d'organiser des temps de convivialité et d'échange, soit entre dirigeants, soit avec les parents.

NOUS VOUS REMERCIONS!

US Cluny rugby / Rue du Pontet 71250 CLUNY – **uscclunyrugby@orange.fr**